



Répartition de l'enveloppe du budget recherche 2025

## Commission de la recherche du conseil académique du 14 novembre 2024 Délibération 2024/11/CR-065

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 41 et 42 ;

Vu la lettre de cadrage relative au budget 2025 diffusée par la présidence de l'université Toulouse III – Paul Sabatier en date du 14 octobre 2024 ;

Après en avoir délibéré les membres de la commission de la recherche approuvent la proposition de répartition prévisionnelle du budget recherche pour l'exercice 2025, sous réserve du vote du budget initial 2025 en conseil d'administration du 17 décembre 2024, et selon le document annexé à la présente délibération.

Toulouse, le 18 novembre 2024

La Présidente,

Odile Rauzy

Nombre de membres : 39

Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 23 Nombre de voix défavorable : 2 Nombre d'abstention : 1 Ne prend pas part au vote :

Université Toulouse III - Paul Sabatier 118 route de Narbonne 31062 Toulouse cedex 9